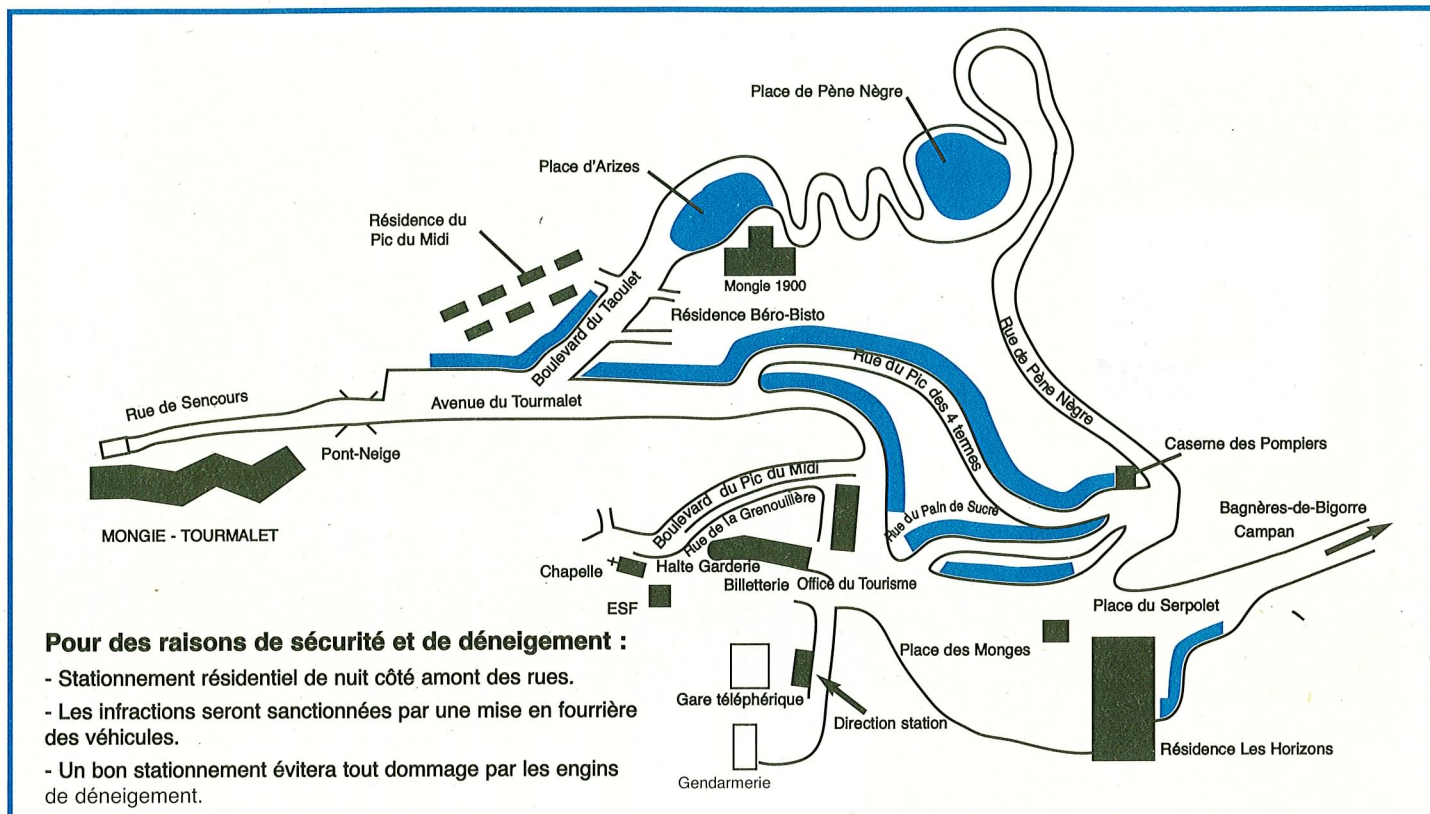


STATION DE LA MONGIE

STATIONNEMENT DE NUIT

NIGHT PARKING - APARCAMIENTO DE NOCHE



S.A. Imprimerie PERE - Bagnères-de-Bigorre - Ne pas jeter sur la voie publique

STATIONNEMENT RESIDENTIEL DE NUIT*

DAILY ESTATE PARKING

RESIDENCIAL APARCAMIENTO

- **PLACE DU SERPOLET :** *A gauche en entrant dans la station*
Stationnement entre la résidence « Les Horizons » et le téléski de Pène Blanque.
- **AVENUE DU TOURMALET :** *Du restaurant « Le Choucas » jusqu'au Pont-Neige.*
Stationnement en épis exclusivement sur le côté amont.
- **BOULEVARD DU TAOULET :** *De l'Avenue du Tourmalet à la Place d'Arizes.*
Stationnement en épis côté amont exclusivement.
- **PLACE D'ARIZES :** *A proximité de la résidence « Mongie 1900 ».*
Stationnement sur toute la place sauf côté amont.
- **PLACE DE PENE NEGRE :** *En aval de la Place d'Arizes.*
Stationnement sur toute la place sauf côté aval.
- **VOIES DE CIRCULATION ET RUES :**
Stationnement selon réglementation et signalisation.

*L'article n° R 417.12 du Code de la Route autorise le stationnement sur un même emplacement public pour une durée de 7 jours. Au-delà de cette période, tout véhicule jugé en stationnement abusif sera susceptible d'être déplacé ou mis à la fourrière.